



Vente d'un fonds de commerce entachée de nullité

Par **yannld**, le **03/02/2009** à **11:51**

Nous avons acheté ma femme et moi un fonds de commerce en mai dernier.

Le cédant n'a pas fourni de résultat ou bilan, mais seulement 3 CA annuels.

De plus, nous devons nous engager sur un contrat d'approvisionnement de ce même cédant. Nous avons dû arrêter courant décembre (6 mois seulement après le démarrage) l'activité de la société à cause de résultats catastrophiques inéluctables.

1- Ce sujet des bilans inexistant a été pris manifestement à la légère par notre conseil avant la vente.

2- Les chiffres inquiétants des CA donnés ont été expliqués par le cédant comme résultants d'une gérance incompétente (par des salariés du cédant).

3- Nous nous retrouvons aujourd'hui sans ressource, ruinés, cautions du prêt bancaire (54 000 € x 2).

Nous désirons donc attaquer et demander des dommages et intérêts au vendeur, à l'avocat qui nous a fait signer pour son rôle de conseil inexistant, à la banque pour avoir accepté le prêt avec notre apport (1/3 du besoin) pour seule garantie.

Question: les jurisprudences existent t'elles pour un tel problème ? Et, subsidiairement, quelle chance avons nous de le voir résoudre ?

Merci de votre attention

Par **sparov**, le **04/02/2009** à **08:53**

Bonjour,

[citation]Nous désirons donc attaquer[...]les jurisprudences existent t'elles pour un tel problème ? Et, subsidiairement, quelle chance avons nous de le voir résoudre ?[/citation]

Vous désirez attaquer...

Premier point oui la jurisprudence existe.

Deuxième point, navré mais nous ne pouvons pas faire de pronostics.

Bon courage,

A+